

Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur

Ville de Namur
à l'attention de Mme la Bourgmestre
et de Madame la Directrice générale
Hôtel de ville
5000 Namur

Namur, le 17 juin 2026

Concerne : **Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal**

madame la Bourgmestre, Madame
la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du point suivant :

Square Leopold: étude d'utilité de l'extension de la zone de bureaux

Madame la Bourgmestre, madame l'échevine de l'aménagement du territoire,

Suite à votre annonce dans la presse concernant la modification du projet "côté verre" au square Léopold, avons plusieurs questions.

- Avez-vous une étude, et laquelle, qui démontre l'utilité de rajouter 10 000 m2 de bureaux sur ce lieu?
- Quand commencerons les travaux d'après vos estimations?
- Qu'allez vous faire d'ici là pour rendre le square Léopold vivable et agréable pour les Namurois?
- Vu le manque à gagner de logements que ce choix entraînera, que comptez vous faire un autre choix

Je vous remercie pour vos réponses.

Amadeo Simon, conseiller communal PTB



**NAMUR
CAPITALE**

Stéphanie Scailquin
Échevine

Monsieur Amadéo SIMON
Conseiller communal

De l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire
et de la Transition écologique

N°/Réf. : SSC/VC/260715
Agent traitant : Victor Casagrande
Tél. : 081/24.69.93
Email : victor.casagrande@ville.namur.be

Namur, le 15 juillet 2026

Monsieur le Conseiller,

Je fais suite à votre point complémentaire déposé lors du conseil communal du 23 juin dernier et transformé en question écrite. Les réponses aux différentes interrogations ont pu être données en séance suite aux questions d'autres conseillers communaux.

La nouvelle demande de permis qui sera déposée prochainement par la société Le Côté Verre contiendra du commerce, de l'horeca, des loisirs et des fonctions de bureau (ou d'activité tertiaire). Ce faisant, le projet est parfaitement compatible avec les plans d'aménagement du territoire.

L'augmentation du nombre de m² de bureaux est basée sur une étude de marché réalisée par le bureau de consultance GeoCconsulting en 2025. A l'horizon 2030, une augmentation de plus de 10.000 nouveaux travailleurs est attendue sur Namur. Cela représente un potentiel de 60.000 m² de bureaux supplémentaires en 2030 alors que le projet prévoit environ 19.500 m² de bureaux idéalement situés à côté de la gare multimodale.

De plus, les besoins des espaces de travail évoluent au fil de temps. Les nouveaux modes de travail nécessitent : plus d'espaces collaboratifs, des salles de réunion, des zones informelles. La qualité des bureaux est également un point important (lumière, normes ESG, standard de confort).

Ces éléments vont bien-entendu être analysés et commentés dans le cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement actuellement en cours et réalisée par le bureau d'étude agréé ARIES. Si vous souhaitez que des éléments complémentaires soient étudiés, n'hésitez pas à le faire savoir avant le 18 août via l'adresse urbanisme@ville.namur.be

HOTEL DE VILLE
B-5000 NAMUR

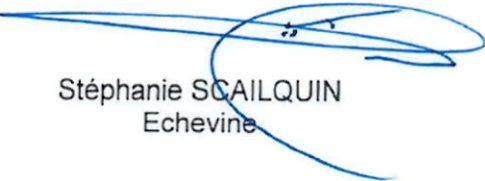
Tel. 32(0)81 24 69 92
E-mail : stephanie.scailquin@ville.namur.be

La nouvelle demande de permis unique devrait être déposée avant la fin de l'année. Une décision des fonctionnaires régionaux est attendue pour l'été 2027. Des recours sont bien sûr toujours possibles. Le début des travaux peut être envisagé courant 2028.

Le placement des barrières Héras sur le pourtour du square Léopold permet de matérialiser la désaffectation de l'espace public décidée lors du conseil communal de mai 2025 et restera en l'état. Je tiens à rappeler que d'autres espaces de respiration sont accessibles en ville : le parc Louise-Marie, le parc des Arts, le jardin de l'Etoile, le jardin des Bâteliers ou encore les espaces de convivialité dans le nouveau piétonnier.

Enfin, en ce qui concerne votre question sur le logement, il reste effectivement essentiel dans un centre-ville. De nombreux projets sont en cours soit via des permis d'urbanisme déjà octroyés, soit en cours d'instruction.

En restant à votre disposition, je vous prie, Monsieur le Conseiller, d'agréer mes sincères salutations.



Stéphanie SCAILQUIN
Echevine